

PROCÈS-VERBAL DE LA 14^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES
Mardi 8 avril 2025, 19 h 30 – mode hybride
Centre Multisports André-Chagnon à Vaudreuil-Dorion

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS EN SALLE : 82
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS EN VIRTUEL : 22

L'assemblée débute par la projection d'une vidéo d'ouverture à la signature de Desjardins.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

M. Richard Dubois, directeur des communications et vie associative à la Caisse, agissant à titre de maître de cérémonie pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Caisse, souhaite la bienvenue aux membres présents en salle et ceux étant en webdiffusion.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation et qui sont en soutien.

- M. François Paquin, président du conseil d'administration, qui agira plus tard également en tant que président d'élection ;
- M. Sébastien Laliberté, directeur général de la Caisse.

Viendront à tour de rôle au micro dans le cadre de leur fonction

- Mme Hélène Therrien, 1^{re} vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures ;
- M. Benoit Levesque, administrateur du conseil d'administration et président du comité Coopération ;
- Mme Marie-Jacinthe Roberge, secrétaire du conseil d'administration.

En soutien au bon déroulement de l'assemblée, sont désignés :

- M. Patrick Madore, directeur, Soutien à la direction générale et aux opérations, qui se fera la voix des membres lors de la période de questions pour les membres assistant en mode virtuel ;
- Mme Manon Laberge, adjointe à la direction générale et aux communications, mandatée à la régie technique.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Avant de poursuivre, les membres sont invités à visionner le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Marie-Jacinthe Roberge, secrétaire du conseil d'administration, rappelle que dans le cadre des assemblées générales des caisses, SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admise depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui réside, est domiciliée ou travaille au Québec ;
- Est une personne morale ou une société ;
- Est un membre réadmis, membre de plein droit.

Les règles de fonctionnement pour les membres présents en salle sont également précisées par la secrétaire du conseil, au bénéfice des participants. Pour ce qui est des règles pour les gens assistant en mode virtuel, les membres sont invités à visionner une courte vidéo permettant de se familiariser avec la plateforme numérique.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Sur proposition dûment faite par (RETIRÉ) et appuyée par (RETIRÉ) il est résolu à la majorité de nommer M. Patrick Madore, directeur Soutien à la direction générale et aux opérations, et Mme Nadine Tousignant, conseillère aux communications et à la vie associative, à titre de scrutateurs, puisque nous procéderons à la votation en direct.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite par (RETIRÉ), appuyée par (RETIRÉ), il est résolu à la majorité d'accepter l'ordre du jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024

Sur proposition dûment faite par (RETIRÉ) et appuyée par (RETIRÉ), il est unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de l'assemblée de 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente les membres du conseil d'administration, après quoi, il livre son message pour 2024 pour lequel les grandes lignes en lien avec les thèmes suivants sont commentées : 125 d'ambition – un leader économique de taille – présents pour les membres – des solutions numériques innovantes – l'évolution du réseau physique -. Il termine en remerciant les administrateurs siégeant au sein du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges. Il mentionne qu'il a eu le privilège de présider un CA toujours aussi représentatif de son milieu. La Caisse est présente dans Vaudreuil-Soulanges et ceci va au-delà de la brique et du mortier. Avec les avantages des solutions mobiles de Desjardins, les membres peuvent bénéficier d'un mode d'utilisation qui s'avère convivial et pratique. Notre présence dans le milieu est plus que notable, elle est à la fois remarquée et appréciée. En somme, l'année 2024 a été marquée par de profonds changements, ouvrant la voie à de nombreuses opportunités de rassembler nos forces pour construire un milieu où bien-être collectif et respect individuel s'harmonisent, faisant briller notre raison d'être grâce à une approche coopérative distinctive.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques de la Caisse pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2024 relatif à trois règles déontologiques à l'effet :

1. Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;

2. Que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
3. Que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Les membres sont invités à visionner la capsule vidéo présentant les résultats financiers de la Caisse. Une question est adressée au directeur général en lien avec le Fonds d'aide au développement du milieu; celui-ci confirme au membre que l'explication va suivre plus tard dans la présentation.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

En tout début, une capsule vidéo est présentée en faisant état des sommes investies via le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ainsi qu'en dons et commandites au cours de la dernière année. Par la suite, le président du comité Coopération, M. Benoit Levesque, est invité à livrer son message où les membres peuvent alors prendre connaissance, entre autres, des sommes versées en 2024 par le biais des dons et commandites, ainsi que prendre connaissance du solde du Fonds d'aide au développement du milieu au 31 décembre 2024. En 2024, la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges a soutenu de nombreux projets et initiatives portés par les organismes locaux, tous animés par un objectif commun : répondre aux besoins d'une communauté dynamique et en pleine croissance. La Caisse a accordé certes un appui financier à près de 180 actions via le Fonds d'aide au développement du milieu, ainsi qu'en dons et en commandites, mais elle s'est également impliquée activement auprès d'événements locaux et régionaux. En parallèle, la Caisse a renforcé sa distinction coopérative en étant à l'écoute des réalités de son territoire, alliant ainsi son engagement social et sa responsabilité.

Dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté la mise à jour de son Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. En 2025 et pour les années subséquentes, la Caisse souhaite donner une vision de son engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration.

La nouvelle mouture du Plan d'engagement et de proximité aura donc permis de réévaluer les priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

4. Période de questions des membres

À l'issue de la période de questions réservée aux membres, une question est adressée au directeur général concernant l'orientation que la Caisse prendra en lien avec les placements détenus par les personnes retraitées afin de les aider en ce contexte économique incertain. Le directeur général rassure le membre en lui mentionnant qu'il sera contacté par l'un des membres de la direction générale afin d'échanger avec celui-ci. Par la suite, cinq membres se présenteront au micro afin de féliciter Desjardins pour sa présence exceptionnelle dans la région et son apport financier incontournable.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption d'une modification au règlement intérieur de la Caisse

Le président du conseil d'administration, M. François Paquin, explique aux membres la nature des modifications proposées à l'article 8.1 du RIC « règlement intérieur caisse » ainsi qu'à l'Annexe A. Il poursuit avec la lecture intégrale de la résolution spéciale présentant les modifications proposées.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quinze (15) à treize (13) par des abolitions de postes;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soient remplacés chaque année;

ATTENDU QUE afin de respecter cette règle, le conseil d'administration propose d'abolir un poste échéant au 31 décembre 2024 (Groupe Secteur universel de Vaudreuil-Soulanges) et un poste échéant au 31 décembre 2026 (Groupe Secteur spécifique de Vaudreuil), ce dernier étant vacant;

ATTENDU QUE l'adoption de cette modification entraîne la nécessité de modifier l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) pour qu'il tienne compte de ces changements.

Il est proposé d'adopter, par la présente résolution spéciale, les modifications suivantes au RIC :

- que l'article 8.1 soit modifié de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à treize (13), les deux (2) postes abolis étant :
 - un (1) poste échéant au 31 décembre 2024 (Groupe Secteur universel de Vaudreuil-Soulanges) et
 - un (1) poste vacant échéant au 31 décembre 2026 (Groupe Secteur spécifique de Vaudreuil);
- que l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes, soit modifiée de manière à :
 - Diminuer le nombre d'administrateurs du Secteur universel de Vaudreuil-Soulanges de six (6) à cinq (5) administrateurs;
- Diminuer le nombre d'administrateurs du Secteur spécifique de Vaudreuil de deux (2) à un (1) administrateur.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévues lors de l'assemblée générale annuelle de ce soir.

Sur proposition dûment faite par (RETIRÉ) et appuyée par (RETIRÉ), la proposition concernant les modifications au Règlement de la Caisse est adoptée à la majorité.

La proposition de réduire le nombre d'administrateurs de 15 à 13 ayant été acceptée, le président explique désormais la nature des modifications proposées maintenant à l'Annexe A du Règlement intérieur de la Caisse à l'effet que le conseil d'administration souhaite procéder à la modification de l'annexe « A » du RIC de la Caisse (Règlement intérieur de la Caisse) afin de maximiser l'appel de candidatures sur l'ensemble du territoire de la Caisse en offrant davantage de postes à pourvoir au niveau du secteur

universel de Vaudreuil-Soulanges. Le conseil d'administration recommande aux membres la modification de l'option B de l'Annexe A du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à modifier le nombre d'administrateurs selon la répartition présentée comme suit :

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite abolir quatre (4) groupes de Secteurs spécifiques et ainsi modifier la répartition des administrateurs au sein des deux (2) groupes protégés par Secteurs universels, notamment afin de permettre le renouvellement en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

ATTENDU QUE la présente résolution spéciale prend en considération la diminution du nombre d'administrateurs de quinze (15) à treize (13) par l'abolition de deux (2) postes vacants provenant des groupes de Secteur universel de Vaudreuil-Soulanges et du groupe Secteur spécifique de Vaudreuil, préalablement entrée en vigueur à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2025.

Il est proposé d'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au *Règlement intérieur de la caisse* que l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B », décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes soit modifiée de manière à :

- Abolir les groupes de Secteur spécifique suivants :
 - Hudson, Rigaud et Saint-Lazare (HRS);
 - Île Perrot;
 - Soulanges;
 - Vaudreuil;
- Augmenter le nombre d'administrateurs du groupe du Secteur universel de Vaudreuil-Soulanges de six (6) à douze (12);
- Maintenir le nombre administrateur du groupe Secteur universel à un (1) administrateur.

Que ces modifications entrent en vigueur immédiatement après la levée de la présente assemblée générale annuelle.

Sur proposition dûment faite par (RETIRÉ) et appuyée par (RETIRÉ), la proposition concernant les modifications au Règlement de la Caisse et au règlement de rotation est adoptée à la majorité.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes – vote en différé)

L'assemblée annuelle vise à permettre le versement de ristournes individuelles et à la communauté. Les membres sont tout d'abord invités à regarder une capsule vidéo présentant cet élément distinctif de notre coopérative.

Le directeur général est invité à commenter le rapport annuel 2024 et à présenter les scénarios de la ristourne et des excédents annuels pour lesquels les membres sont appelés à voter après les présentations de ce soir. Le directeur général précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux et totalement conformes aux encadrements applicables.

Les membres prennent connaissance de la recommandation du conseil d'administration, commentée par le directeur général.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		19 185
Virements réglementaires et autres ajustements		(1 036)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value¹	(2 608)	
• Autres éléments du résultat	1 195	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	379	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(2)	
Solde des excédents à répartir		18 149
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(4 097)
• Ristourne	(4 626)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 219	
• Affectation au FADM	(690)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(14 052)
Solde des excédents à répartir		0

Le versement total d'une ristourne au montant de **5 315 207 \$**, réparti de la façon suivante, est également soumis, soit

- 690 250 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu;
- 4 624 957 \$ en ristournes aux membres.

Les taux de la ristourne pour chacune des familles de produit se traduisent de la façon suivante :

RISTOURNE VOLUMES²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		522 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	568 k\$
Fonds		248 k\$
Prêts et marges de crédit		1 396 k\$
RISTOURNE ASSURANCES³	23 \$/1 000 \$ de prime	682 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	344 k\$
RISTOURNE PRODUITS³	Montant de 50 \$⁴	768 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	97 k\$

(RETIRÉ) propose la recommandation de partage des excédents et la recommandation est appuyée par **(RETIRÉ)**. Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote, après les présentations et discussions de ce soir.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers

En tant que président du conseil d'administration, le président agit comme président d'élection et, tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse, Mme Marie-Jacinthe, secrétaire du conseil d'administration, agira à titre de secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Hélène Therrien, présidente du comité de mise en candidature, est invitée à présenter le rapport du comité. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 22 janvier 2025. La présidente du comité rappelle la démarche du profil collectif enrichi. Elle précise également que la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée. C'est pourquoi le conseil d'administration met annuellement à jour son profil collectif en fonction de sa réalité et de ses besoins et détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et 3 candidatures ont été reçues. Un document de présentation de toutes les personnes candidates a fait l'objet de dépôt sur le site Internet de la Caisse.

M. Shahrokh Khanizadeh au secteur spécifique de Hudson, Rigaud, Saint-Lazare (HRS),
Mme Colette Lebel au secteur spécifique de Vaudreuil,
M. Luc Moffette au secteur spécifique de Vaudreuil-Soulanges.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Sont invitées, à tour de rôle, et ce, par ordre alphabétique, chacune des personnes candidates à présenter une courte présentation orale d'un maximum de 2 minutes. Monsieur Khanizadeh étant retenu à l'étranger, la présidente du comité de mise en candidature fait lecture intégrale de son texte de motivation.

5.3.4 Élection par acclamation

Le président d'élections, François Paquin, informe les membres que 5 postes étaient à pourvoir au conseil d'administration et que le nombre de candidatures reçu étant inférieur au nombre total de postes à combler, il déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

M. Shahrokh Khanizadeh au secteur spécifique de Hudson, Rigaud, Saint-Lazare (HRS),
Mme Colette Lebel au secteur spécifique de Vaudreuil,
M. Luc Moffette au secteur spécifique de Vaudreuil-Soulanges.

En vertu du Règlement intérieur de la Caisse, le conseil d'administration verra à combler la vacance pour les deux postes laissés vacants. En terminant, le président prend quelques instants pour souligner l'engagement et l'implication de celles pour qui le mandat prend fin ce soir. Elles auront respectivement réalisé des mandats de 8, 14, 21 et 33 ans au sein de Desjardins.

Mme Isabelle Poirier, secteur Vaudreuil-Soulanges,
Mme Elaine Lefebvre, secteur Vaudreuil,
Mme Josée Charette, secteur Vaudreuil-Soulanges,
Mme Hélène Therrien, secteur Vaudreuil-Soulanges.

5.3.5 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Dubois informe les membres qu'ils seront appelés à voter dès la fin de la rencontre et au cours des prochains jours sur la proposition de partage des excédents annuels et la ristourne. Il précise également les éléments que seuls les membres de plein droit pourront voter. La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée d'aujourd'hui, ils pourront ainsi voter en toute connaissance de cause. Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Pour voter, les membres utiliseront AccèsD en cliquant sur le bouton « Voter à l'assemblée générale ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer leurs votes. Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com. Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD ou le faire en contactant la Caisse. La plateforme de votation mise en place permet de confirmer que les membres répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. Les membres ont également la possibilité de voter via la borne de votation dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours dans les trois centres de services suivants, soit Coteau-du-Lac, Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion et de L'Île-Perrot.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Dès la fin de la présente présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 12 avril 2025. On rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Au nom du président du conseil d'administration, du directeur général et en son nom, Monsieur Dubois, maître de cérémonie, remercie les membres pour leur participation ici en salle et à la maison. On félicite les membres du conseil d'administration nouvellement réélus et élus. On termine l'assemblée en remerciant également les collaborateurs qui ont assuré le bon déroulement de l'assemblée.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration. La Proposition sur la répartition des excédents annuels est acceptée à 93,71 % des membres. Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57. Levée de l'assemblée.